



Dossier du BHI No. S3/8151/CHRIS

LETTRE CIRCULAIRE 31/2008
28 mars 2008

**CLARIFICATION DE LA FORMULATION « EAUX INTERIEURES »
EN RAPPORT AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'HYDROGRAPHIE ET LA
CARTOGRAPHIE DES EAUX INTERIEURES (HCIWWG)**

Référence A : LC 62/2007 du 10 juillet - Création de groupes de travail sur l'hydrographie et la cartographie des eaux intérieures et sur les contributions de la communauté hydrographique aux infrastructures des données spatiales nationales.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La Référence A annonçait la création d'un groupe de travail visant à analyser et à faire des recommandations en ce qui concerne le niveau et la nature de l'implication de l'OHI en matière d'hydrographie et de cartographie des eaux intérieures. Ce groupe de travail s'attelle actuellement à ces travaux.
2. Dans l'intervalle, le Comité de direction a noté que les termes anglais « inland waters », et leurs équivalents dans les versions française et espagnole de la lettre circulaire 62/2007 et dans la documentation pertinente du HCIWWG, soulevaient une ambiguïté quant à savoir si la formulation « eaux intérieures (inland waters) » se référerait en particulier à l'une des diverses définitions non spécifiques à l'OHI communément utilisées dans certains Etats ou dans différents codes et statuts internationaux, telle la convention des NU sur le droit de la mer. Ces définitions sont très variables et vont de « eaux non connectées à la mer » à « eaux en deçà des lignes de base établies conformément au droit international ». Le dictionnaire hydrographique de l'OHI ne donne actuellement aucune définition des termes « eaux intérieures (inland waters) ».
3. Dans le cadre des travaux du HCIWWG, l'usage des termes « eaux intérieures » est supposé se référer à toutes les étendues d'eaux navigables, qu'il s'agisse de fleuves ou de lacs, empruntées par des navires et pour lesquelles l'hydrographie et la cartographie marine peuvent donc s'avérer nécessaires. L'une des conclusions du rapport du HCIWWG permettra certainement d'établir une définition appropriée que l'OHI adoptera dans le futur.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Capitaine de vaisseau Robert WARD
Directeur